

# **POLITIQUE ACCESSIBILITE ET POSSIBILITE D'AMENAGEMENT POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

(Articles D5211-2 et suivants du Code du Travail et Loi Handicap du 11 février 2005)

## **Article 1. Objet de la politique d'accessibilité**

Dans le cadre de la formation professionnelle continue qu'offre ERE Coaching et Hypnose, les modalités proposées aux stagiaires et/ou candidat en situation de handicap sont conçues pour assurer l'accessibilité, l'inclusion et l'égalité des chances.

Ces modalités peuvent varier en fonction de la nature du handicap, des besoins spécifiques de chaque stagiaire, bénéficiaire ou candidat, et des ressources disponibles chez ERE Coaching et Hypnose.

La mise en œuvre de l'accessibilité de la formation dispensée pourra selon le besoin, faire l'objet d'une étude approfondie par le référent handicap de ERE Coaching et hypnose, la personne en situation de handicap, et le cas échéant pourra se faire avec l'aide du référent d'insertion de la personne accompagnée.

Afin de rendre faisable la mise en place des aménagements nécessaires, ERE Coaching et Hypnose prendra contact avec le conseiller Ressource Handicap Formation de sa région (voir document Contacts RHF novembre 2023) afin d'être soutenue par le dispositif Ressources handicap formation (RHF) pour l'évaluation des besoins de compensation, la mise en œuvre des adaptations et des financements nécessaires.

## **Article 2 : Référent Handicap**

ERE Coaching et Hypnose a mis en place un référent handicap en la personne de Véronique Cognault Gérante, Formatrice, Accompagnatrice en bilan de compétences, VAE, coach et consultante. (Téléphone : 06 74 68 09 05 – cognault.veronique@gmail.com)

Le référent handicap est, au sein d'ERE Coaching et Hypnose et pour l'ensemble des intervenants internes ou externes des formations professionnelles, la personne ressource sur la thématique Handicap.

Il est le référent notamment pour l'ensemble des points mentionnés aux articles suivants. Il n'intervient pas forcément directement mais pilote l'ensemble de ces actions ou reste le point de contact privilégié dès qu'une situation nécessite une analyse spécifique.

### **Article 3. Veille « handicap »**

ERE Coaching et Hypnose entretient le savoir-faire et les connaissances de son référent handicap par de la veille active sur le sujet des formations professionnelles et de leur accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

### **Article 4. Candidature des personnes en situation de handicap**

ERE Coaching et Hypnose garantit aux personnes en situation de handicap candidatant à ses formations, un accueil et une écoute des besoins et des demandes sans discrimination.

Dès la candidature, l'éventuelle situation de handicap du futur stagiaire est abordée, afin de pouvoir :

- Accueillir, écouter la personne en situation de handicap et évaluer les besoins spécifiques éventuels au regard du handicap.
- Informer et sensibiliser sur les conditions d'accessibilité et d'intégration aux actions de formations
- Se mettre en lien avec le référent handicap des entreprises clientes ou à défaut une structure spécialisée permettant ainsi de conseiller et /ou orienter la personne en situation de handicap (Voir <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>)
- Contribuer avec le référent handicap des entreprises clientes ou un acteur spécialisé dans le domaine du handicap au montage de dossiers administratifs utiles.
- Evaluer les possibilités d'ajustements pédagogiques et d'accessibilité
- Accompagner à la mise en place /déroulement du parcours le plus adapté conjointement avec les référents handicap des entreprises clientes
- S'assurer de la faisabilité des adaptations organisationnelles, matérielles, pédagogiques permettant l'intégration de la personne en situation de handicap et des éventuelles solutions de compensation, en lien avec les organismes partenaires lorsque leur faisabilité n'est pas réalisable en interne.
- Sensibiliser ou orienter la personne en situation de handicap vers les prescripteurs conjointement avec les référents handicap des entreprises clientes

Par ailleurs, même si la personne n'est pas en situation de handicap au moment de la candidature, une sensibilisation des futurs candidat, bénéficiaires ou stagiaires est réalisée pour les inciter à faire part à ERE Coaching et Hypnose le plus tôt possible d'une modification de leur situation nécessitant une réanalyse de l'adaptation des modalités pédagogiques initialement prévues. Ceci afin de prévenir les ruptures de parcours en lien avec une nouvelle situation de handicap.

### **Article 5 Suivi des stagiaires, bénéficiaires, candidats en situation de handicap**

Durant toute la formation du stagiaire, bénéficiaire ou candidat, une attention toute particulière est apportée au suivi des personnes en situation de handicap

Il s'agit :

- Assurer un suivi individualisé et une surveillance particulière pour éviter les ruptures de parcours
- Vérifier la bonne mise en place des adaptations organisationnelles, matérielles, pédagogiques prévues et des éventuelles solutions de compensation, en lien avec les organismes partenaires s'ils ont été mobilisés pour aider.
- De veiller à l'organisation du temps de travail consacré à la formation
- Concilier les conditions et la compensation du handicap avec l'appui de la personne elle-même, du référent handicap des entreprises clientes (si contrat porté par l'employeur), ou tout autre acteur mobilisé.
- Mettre en place des outils facilitateurs permettant l'intégration au sein de la formation.
- Pour les formations à distance : Cours de formation présentant des activités de faible durée permettant des séances de travail fractionnées
- Pour les formations en présentiel : Gestion du déroulé de la formation flexible intégrant des pauses de fréquence et durée adaptables, et des exercices optionnels
- Pour les formations en présentiel : Locaux accessibles Personne à Mobilité Réduite, luminosité adaptée aux personnes sensibles à la lumière,
- Veiller à la meilleure inclusion de la personne dans son groupe, sa session, son cursus

### **Article 6. Amélioration continue de la gestion des situations de handicap**

- A l'issue de chaque parcours de formation d'une personne en situation de handicap, une attention particulière est portée sur son évaluation à chaud et à froid de la formation.
- Par ailleurs, l'équipe capitalise sur les actions menées, leur bonne ou moins bonne efficacité, les contacts noués et les améliorations à envisager pour les futurs accueils de personne en situation de handicap

**C'est par l'accueil de la différence de tous,  
Que la Société deviendra chaque jour, plus belle et plus riche.**